

Information service régie

Pour le règlement de vos factures, le paiement en ligne est à privilégier.

Rendez-vous sur le [portail famille](#) où vous pourrez procéder aux règlements de vos factures et suivre votre dossier.



Le service régie est ouvert exclusivement le mercredi, de 8h45 à 12h et de 14h à 17h, pour les paiements par :

- Chèques
- Tickets CESU
- Espèces
- Carte bancaire

Nous vous remercions de votre compréhension.

Liens utiles

[Portail famille](#)